

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL 11 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : MMES MOREAU – MEVOLHON – SIRUGUE - SOUILLOT.
MM GUIRAO – JOURDHIER – GUIDOT – REIS – FORT – BANDI – BELOT – JACQUET.

Etaient excusés :

Mme BERTHAUD procuration à M. JOURDHIER
M. DESCOURVIERES procuration à M. BELOT
M. MOUTRILLE procuration à M. JACQUET

Secrétaire : M. REIS Nicolas.
Ouverture de la séance à 20 H 35.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2014

Le compte rendu est adopté moins une abstention.

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

- Motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'état.
Le Conseil accepte à l'unanimité.

I – ZONE DE DETENTE

1 – Cahier des prescriptions.

Le 7 août 2014, la zone de détente du « Grand Paquier » a fait l'objet de la visite de la sous-commission de sécurité de la Préfecture.

Le Maire, les adjoints, et les membres de la commission municipale en charge de la zone de détente assistaient à cette visite.

Monsieur FORT adjoint délégué expose que faute de cahier des prescriptions finalisées, de l'absence d'informations et de non mise à jour, cette sous-commission de sécurité a émis un sursis à statuer.

La commission zone de détente, sous la responsabilité de l'adjoint délégué, s'est réunie dernièrement pour actualiser et mettre à jour le cahier des prescriptions, le plan d'évacuation.

Ce cahier doit être approuvé par le conseil municipal et adressé au service de la Préfecture avant le 21 septembre prochain.

Ce cahier est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

2 – Restructuration zone de détente : suppression de 16 parcelles.

Le Conseil Municipal du 3 juillet dernier avait acté la restructuration de la zone de détente.

Un devis supplémentaire a été sollicité pour la suppression de 16 parcelles au total. Il existe 71 parcelles seules 38 sont louées pour la saison 2014.

L'entreprise DEBRUERE a adressé un devis qui comprend : défrichage, arrachage d'arbres, brulage, évacuation ... pour un montant de 7500 € HT. Il est précisé que ce montant tient compte de l'aide extérieure du GAEC de la Louvière dont le travail peut être estimé à 2000 €.

Cette proposition est soumise au vote du conseil et adoptée à l'unanimité.

Les parcelles n° 72, 71, 70, 69, 68, 67, 58, 46, 45,44, 42, 43, 32, 31, 30 et 29 seront supprimées. Par la suite, il conviendra que la commission agricole étudie le devenir de ces mètres carrés libérés en vue de leur location en terre agricole, et présente des propositions au conseil.

Les travaux de restructuration pourront débuter dès le 1^{er} novembre 2014.

II – RENOVATION DE L'EGLISE

Pour faire suite à l'étude de Monsieur Dominique JOUFFROY, à la présentation faite le 28 août dernier, le conseil valide à l'unanimité le projet de restauration de l'église, et mandate Monsieur Dominique JOUFFROY architecte pour la réalisation de ce projet. Une délibération sera prise en conséquence. Ce projet sera engagé sous réserves de financement.

Pour information le maire indique que l'agent technique a procédé à un nettoyage de l'église et a réaménagé l'allée condamnée (suite chute de plâtre).

III – COMMISSION DE TRAVAUX : COMPTE RENDU

. Sécurisation CD 20.

Monsieur FORT adjoint délégué aux travaux, expose les conclusions de la commission.

Celle-ci après étude de divers devis, opte pour la pose de radars pédagogiques solaires.

Ce type de matériel est muni d'un logiciel qui permet d'obtenir diverses données.

La société pressentie propose de mettre gracieusement à disposition un radar de ce type. Monsieur FORT sollicitera les autorisations éventuelles auprès du Conseil Général pour la pose de ce radar mobile.

Coût d'un radar 5257,17 HT (logiciel compris, celui-ci peut servir pour plusieurs appareils).

Le conseil valide à l'unanimité le projet d'installation de radars pédagogiques le long du CD20.

Un devis complémentaire pour 3 radars au total sera sollicité pour être proposé lors d'un prochain conseil pour ensuite effectuer les demandes de subventions en conséquence.

. Ancienne école maternelle.

- Rénovation façade ancienne école maternelle, + fenêtres et voles logements communal de ce bâtiment.

Le conseil décide de reporter ces travaux ultérieurement. Il faudra prendre en compte le devenir des locaux de l'ancienne école maternelle.

Toutefois, des devis seront sollicités pour envisager le changement des fenêtres et des volets bois du logement communal.

. Demande d'un riverain pour la pose d'un miroir. (sortie de cour sur CD20)

Les services du Conseil Général seront consultés.

IV – RESTAURATION REGISTRES ETAT CIVIL

Dans le cadre de notre programme annuel, trois registres ont été demandés pour la restauration :

- registre état civil 1833-1837 : 1058,70 TTC

- registre état civil 1838-1842 : 1065,78 TTC

- registre état civil 1843-1847 : 1076,88 TTC.

Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les devis et d'engager les travaux.

V – MOTION AMF

Le maire expose que l'AMF sollicite notre soutien pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état aux communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'associer à cette motion.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- ***Dégradations voirie départementale et communale réponse du conseil général à notre courrier du 24.7.14.***

Prise en compte de nos doléances.

- ***Information sur la procédure en cours par le Syndicat des Eaux, suite recours déposés par la Lyonnaise des eaux (contrat + affermage).***

- ***Compte rendu comité de pilotage, programme local prévention des déchets du 16.7.2014.***

- ***Jugement du Tribunal Administratif du 3.7.2014 concernant l'ordre des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.***

- ***Contrat de maintenance chauffage église. Entreprise GOULLIoud.***

Le Maire expose la nécessité de souscrire un contrat d'entretien pour le système de chauffage de l'Eglise. L'entreprise GOULLIoud qui a installé le dispositif sous traite cette maintenance à la société O2MC. Un devis a été adressé en mairie pour un montant de 548 € HT et validé.

- ***Compte rendu SICECO réunion de la CLE du 9.09.14 à laquelle le Maire et Alban JOURDHIER délégué titulaire ont représenté la commune.***

Le conseil municipal sera sollicité lors d'un prochain conseil, le SICECO étant dans l'obligation de modifier ses statuts avant fin 2014. Le Grand Dijon ayant émis le souhait de passer en Communauté Urbaine au 11.1.2015. (7 communes adhèrent aux 2 entités)

D'autre part suite à notre courrier du 26.6.14, le SICECO a pris en compte notre demande pour la mise en place d'horloges astronomiques.

- ***Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Rives de Saône » du 10.9.14.***

Les comptes rendus sont consultables au secrétariat. Ils seront adressés par mail aux conseillers.

D'autre part il est remis aux conseillers présents, une invitation de la Communauté de Communes pour le vendredi 17 octobre 2014 à 19 H. Objet de cette réunion, présentation des rapports d'activités 2013 de la Communauté de Communes.

- ***Rythmes scolaires. Point sur les NAP.***

Sur le SIVOS « CHARREY-ESBARRES-MAGNY », 90 enfants inscrits.

Activités proposées en primaire : Atelier sportif – Théâtre – Chant/choral/éveil/musical – Initiation échecs – Art calligraphie – Contes philosophiques.

- ***Courrier de la Clinique Vétérinaire de ST-USAGE concernant la facturation d'une crémation d'animaux décédés non identifiés trouvés sur la voie publique.***

- ***La Fédération Française des Echecs nous informe que le Club d'Echecs ESBARRES/BONNENCONTRE a été labellisé club formateur.***

- ***ORVITIS nous informe que le logement de la Poste sera loué à compter du 15.9.2014.***

- ***Sixième Edition du Jour de la Nuit le Samedi 20 septembre 2014.***

Une soirée astronomie aura lieu à 20 H 30 à l'Ecole maternelle. Monsieur CAUSERET interviendra sur le thème « Les constellations et les légendes du ciel ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.